

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

REFERENCE DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET :

PERSONNE PUBLIQUE ET POUVOIR ADJUDICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

OBJET DU PPP :

"Sélection de partenaires privés pour le financement, la réhabilitation, la modernisation et l'exploitation des services de mécanisation agricole en partenariat public-privé (PPP)".

1. Description du marché objet du PPP

Au titre de ce Projet, et en application de la loi n° 0032/201/AN du 04 juillet 2017 portant Partenariats Public-Privé en République de Guinée et les stipulations du décret D/2021/041/PRG/SGG du 05 février 2021 portant application de ladite loi, le Ministère de l'agriculture entend confier à un Partenaire Privé la responsabilité de :

Financement, réhabilitation, modernisation et exploitation des services de mécanisation agricole

2. Les prestations devant être fournis par le Partenaire Privé sont :

Réhabilitation : Expertise technique, remise en état et mise en exploitation du parc existant récupérable.

Développement : Investissements privés pluriannuels pour l'acquisition de matériels modernes adaptés au sol guinéen.

Centres de Prestations (CPA) : Modernisation et extension du réseau de 7 à 10 centres comme pôles de services de proximité.

Maintenance & Compétences : Gestion logistique des pièces de rechange, ateliers de maintenance et certification de techniciens nationaux.

Digitalisation : Déploiement d'une plateforme numérique de géolocalisation, suivi, facturation et reporting pour le contrôle étatique.

3. Type de PPP

Le partenariat repose sur un partage équilibré des risques et investissements ainsi que le montage financier proposé par le partenaire privé.

La proposition devra cependant prendre en compte :

- **Contribution Publique** : Mise à disposition des parcs, infrastructures, sites et accompagnement institutionnel.



Sis au quartier Almamy - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 576
Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : contact@agriculture.gov.gn



- **Contribution Privée** : Financements, réhabilitation, exploitation commerciale, maintenance et formation.

PROCEDURE DE PASSATION DU PPP :

La sélection comprendra une phase de présélection sur dossier, puis une offre technique et financière restreinte.

La durée du contrat dépendra des investissements proposés (avec indicateurs de performance annuels).

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Dans le cadre de la vision de SEM. Mamadi DOUMBOUYA et du Programme Simandou 2040, la Guinée érige la souveraineté alimentaire en priorité nationale. Le parc national actuel de 246 tracteurs et 429 moissonneuses-batteuses fait face à d'importantes contraintes (vétusté, manque de maintenance, de pièces et de suivi). Le Ministère engage une réforme structurelle pour substituer au modèle administratif un modèle économique durable géré par le secteur privé en PPP.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT OBJET DU PPP :

1. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le Partenaire Privé est rémunéré par les usagers du service public à travers les recettes des prestations, avec mécanismes de soutien à l'accessibilité pour les petits producteurs.

2. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Si c'est un groupement, il doit être solidaire, et l'identité du mandataire bien défini.

3. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature est la langue française.

DEMANDES DE PRE-QUALIFICATION :

Le dossier de manifestations d'intérêt des candidats devra être soumis à l'adresse ci-après :

À l'attention de la PRMP,

Ministère de l'Agriculture Almamya, Kaloum, Conakry, Guinée, BP 576

Date et Heure limites : 2. / 12. / 2026 à 12h (Heure de Conakry).



Sis au quartier Almamya - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 576
Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : info@magel.gov.gn





Le dossier doit porter clairement la mention « **Avis international à manifestation d'intérêt pour la sélection de partenaires privés dans le cadre du développement des services de mécanisation agricole en République de Guinée – PPP Mécanisation agricole** ».

CRITERES DE PREQUALIFICATION DES CANDIDATS

Les critères de préqualification sont les suivants :

- Posséder les qualifications professionnelles et techniques, les ressources humaines, les équipements et autres moyens matériels nécessaires pour mener à bien les phases du projet ;
- Être en mesure de répondre aux critères financiers du Projet et de faire face aux besoins de financement du Projet décrit ;
- Posséder des capacités de gestion et d'organisation appropriées, être fiable et avoir une expérience notamment dans l'exécution des prestations objet du projet à titre illustratif et non exhaustif, avoir une expérience minimale de 10 ans dans la mécanisation agricole ou gestion de parcs techniques ou la fourniture de services similaires.
- Prouver un engagement clair sur l'emploi local, la formation et la protection environnementale.



Le Ministre de l'Agriculture
Félix LAMAH



Sis au quartier Almamy - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 576
Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : contact@agriculture.gov.gn

